

## Séance du Conseil Général du 14 février 2013

### Vœu d'urgence de Jean PICART sur les suppressions de postes d'enseignants et les rythmes scolaires

Depuis plusieurs années, le département de la Meuse a subi la suppression de plusieurs dizaines de postes d'enseignants.

Pour la prochaine rentrée scolaire, alors que de nouveaux postes sont créés au niveau national, la Lorraine et donc la Meuse sont à nouveau sacrifiées.

Une négociation nationale engagée auprès du Ministre par Jean Pierre Masseret, Président de la Région et Sénateur a abouti au rétablissement de 15 postes dans l'Académie. La Meuse n'en dispose que d'un seul. La ponction pour la Meuse reste néanmoins de 35 postes.

Les Meusiens se sentent délaissés et les réactions sont vives. De nombreux secteurs révèlent des fragilités scolaires et sociales qui méritent une meilleure prise en compte.

Quant au décret sur les rythmes scolaires pris sans aucune concertation rejeté massivement au Conseil Supérieur de l'Education Nationale, il suscite également la réprobation unanime. Le décret n'est pas acceptable en l'état.

Entendons-nous bien. Personne ne conteste la nouvelle organisation 9 demi-journées de classe, au lieu de 8 même si des voix prônent le rééquilibrage du calendrier scolaire sur l'année. Le problème c'est l'organisation elle-même avec, entre autres, de nouvelles dépenses transférées aux collectivités ayant la compétence scolaire.

Pour la seule communauté de communes du Pays d'Etain, cela représente une charge nouvelle de 100 000 à 150 000 euros l'an soit 6 à 9 points de fiscalité afin d'assurer un encadrement éducatif de qualité. Cela à partir de 2014 sans aucune compensation de l'Etat. C'est pourquoi j'émetts le vœu qu'une intervention unanime de l'Assemblée départementale sollicite :

- 1) Le rétablissement des postes menacés de suppression avec plus de postes de remplaçants et de RASED ainsi qu'un renforcement de l'encadrement éducatif en CP-CE1.
- 2) La réécriture du décret du 26 janvier sur les rythmes scolaires. Une concertation digne de ce nom doit s'engager avec les partenaires de l'Ecole pour construire ensemble une réforme qui permette une réelle amélioration des conditions de travail des élèves comme des enseignants et un temps d'activité éducative de qualité.
- 3) Une compensation intégrale de l'Etat doit être assurée aux collectivités dans un contexte de gel et de réduction des dotations d'Etat aux collectivités.

Jean PICART